

Au Fil de l'Oule

L' édito

Comme nous l'avons annoncé dans le précédent numéro, une Zone de Développement folien, sur la commune de Brusis, du col de l'Arche au Ferre de Beaupont a été validée par la Préfecture le 23 janvier 2009 . Cet arrêté nous donne l'autorisation d'envisager un nouveau projet à l'intérieur de ce périmètre.

Comme vous le savez, notre première idée avait été de réaliser une ferme éolienne dans le cadre juridique d'une Délégation de Service Public et nous avions choisi de déléguer la construction d'un parc éolien à la Compagnie Nationale du Rhône. Ce contrat de DS^P, tel que nous avions réussi à le négocier avec la CNR aurait été extrêmement avantageux pour notre collectivité à plusieurs titres (redevance, gratuité de l'électricité pour l'éclairage des communes, financement partiel d'une maison des vents, taxe professionnelle,...) et nous aurait garanti de conserver la maîtrise d'œuvre du projet, en d'autres termes un droit de regard sur le projet par lequel nous restions maître de notre territoire.

Nous regrettons que ce contrat ait été cassé—sur décision du Tribunal Administratif—suite à un recours déposé par des opposants au projet d'autant que les motifs retenus portaient sur la forme et non sur le fond du projet.

Nous ne reviendrons pas sur le passé mais soyez assurés que, dans l'hypothèse d'un nouveau dépôt de permis, nous resterons extrêmement vigilants avec le futur développeur afin que, dans le cadre d'un nouveau contrat, la collectivité puisse tirer le maximum d'avantages selon des conditions se rapprochant le plus possible de ce qui avait été obtenu dans le cadre d'une Délégation de Service Public.

Gérard Jenoux

Sommaire :



P. 1 : l'éditorial

P. 2 à 4 : les orientations de la CCVO Le coq de Joseph (p. 11)

P. 5 : la page du CACT

P. 6 à 7 : les cabanons de la Haute Vallée de l'Oule

P. 8 à 9 : à la découverte des archives de la vallée

P. 10 : la page du « Teïssou »

P. 11 : le carnet de l'Oule

P. 12 : mots croisés

Les orientations de la CCVO

Conseil Communautaire du 31 janvier 2009

Création d'une déchetterie

Vu le Code de l'expropriation,

Vu la délibération du 2 janvier 2009 du conseil communautaire qui a décidé la création d'une déchetterie d'intérêt communautaire,

Le Président rappelle les raisons pour lesquelles a été décidée la création d'une déchetterie d'intérêt communautaire :

Ce projet répond à un intérêt communautaire certain en raison :

- du résultat de l'enquête menée sur la période du 15/09/2008 au 31/10/2008 et au cours de laquelle la population des 3 communes de la CCVO a fait ressortir ce besoin,
- de l'intérêt économique pour la communauté : la gestion au coup par coup de la collecte des métaux et encombrants étant inadaptée aux besoins et trop onéreuse,
- de l'impossibilité pour les usagers de déposer les déchets dans les déchetteries voisines trop éloignées et n'acceptant pas les déchets extérieurs à leur territoire,
- de l'inconfort pour les usagers contraints de stocker chez eux les déchets sur une trop longue période.

Il expose ce qui suit :

Compte tenu de l'intérêt à voir

les déchets traités dans de bonnes conditions, de l'état d'avancement de ce projet, il est impératif que la Communauté de Communes puisse avoir la maîtrise foncière de l'intégralité des parcelles comprises dans le périmètre du projet et de son accès.

Par délibération du 23 janvier 2009, la commune de Bruis a décidé de vendre la parcelle communale n° B 580 sur laquelle la déchetterie sera située. Par délibération du 31/01/2009, la CCVO a décidé de faire l'acquisition de ladite parcelle aux conditions qu'elle fixe.

S'agissant de l'accès à la parcelle n° B580, il n'existe qu'un chemin dit « chemin de l'Infernet » qui appartient à deux propriétaires privés dans sa partie basse (800 mètres) et à la commune de Montmorin dans sa partie haute.

Selon les statuts de la Communauté de communes, notamment son paragraphe II des Compétences Optionnelles, « est considérée d'intérêt communautaire, toute voie créée pour la desserte d'ouvrages d'intérêt communautaire à compter de la publication des statuts modifiés ».

Ce chemin qui desservira la déchetterie, ouvrage d'intérêt communautaire, doit donc être classé en voirie communautaire.

Considérant que la réalisation de la déchetterie présente une utilité publique avérée pour la communauté de communes, il

convient de recourir à la déclaration d'utilité publique, et éventuellement d'expropriation, afin que la Communauté puisse avoir la maîtrise foncière de l'intégralité des parcelles comprises dans le périmètre du projet et de son accès.

Afin d'établir le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, il est proposé de recourir aux services d'un prestataire foncier spécialisé.

Oui cet exposé, les conseillers décident :

Dans un premier temps :

Avant de recourir à la procédure de DUP, il convient de rencontrer M. POLIETEK et Mme DIDERIK/TRUUS, son épouse, ainsi que Monsieur TENOUX Stéphane, tous trois propriétaires des parcelles concernées par l'accès afin d'obtenir des promesses de ventes amiables des surfaces nécessaires à la réalisation de la voie de desserte de la déchetterie.

Dans un deuxième temps, et uniquement si les propriétaires concernés ne sont pas favorables à la vente amiable de leurs propriétés :

- de recourir à la procédure de déclaration d'utilité publique du projet ;
- d'autoriser le Président à procéder à toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de déclaration d'utilité publique afin de permettre la réalisation du projet de déchetterie et de ses voies de desserte.

Les orientations de la CCVO

Conseil Communautaire du 31 janvier 2009 (suite)

Achat d'une parcelle pour la création d'une déchetterie

Vu la délibération de la CCVO du 2 janvier 2009 relative à la décision de créer une déchetterie,
Vu la délibération du 23 janvier 2009 par laquelle le Conseil municipal de Bruis accepte de vendre la parcelle n° B 580 d'une surface de 14 a et 60 ca au prix de 550 € l'hectare pour la création de ladite déchetterie,

Le Président propose que la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oule fasse l'acquisition de ladite parcelle au prix fixé par la commune de Bruis par délibération pré citée.

Après en avoir délibéré, les conseillers se déclarent favorables à l'opération ci-dessus exposée.

Médecine préventive

Le Président fait part à son conseil de la nécessité pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oule de mettre en œuvre la médecine professionnelle et préventive pour son personnel.

Pour ce faire, une convention doit être signée afin de lier la CCVO au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Selon cette convention, le tarif des examens médicaux est fixé à 71 € par agent pour l'année 2009. Après en avoir délibéré, les conseillers se déclarent favorables à l'opération pré citée.

Conseil Communautaire du 26 février 2009

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le Président expose :

Suite à la délibération en date du 22 décembre 2008 relative au règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif dans laquelle il avait été convenu que le tarif qui sera facturé à chaque propriétaire pour le diagnostic d'une installation existante serait fixé à 35 € TTC, il restait à définir le **prix de contrôle de la conception et de la réalisation des nouvelles installations**.

Le Président propose que le prix qui sera **facturé par la CCVO à l'usager soit de 202 € TTC**. Il rappelle que pour cette prestation, **Véolia facture 208 € à la collectivité**.

Or, ce tarif concerne les installations dont le permis de construire a été obtenu **après** la mise en place du SPANC, soit le 22 décembre 2008. Concernant les installations dont le permis de construire a été obtenu **avant** cette date, **dans la mesure où la partie contrôle à la conception n'a pas été réalisée par Véolia il propose que le tarif soit seulement de 118 € HT**, (au lieu de 208 € HT), somme correspondant au contrôle de la réalisation des travaux.

Quant à l'usager qui aura obtenu son PC **avant** la mise œuvre du SPANC, il ne devra lui aus-

si payer **que la partie contrôle des travaux**. Le Président propose que celui-ci soit fixé à **115 € TTC**.

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées et mandatent le Président pour qu'il prenne toutes les mesures nécessaires à leur mise en œuvre.

Déclaration d'Utilité Publique en vue de la création d'une déchetterie

Le Président rappelle la délibération du 31 janvier 2009 relative à la DUP pour l'accès à la déchetterie intercommunale.

Un des propriétaires n'ayant pas donné son accord amiable pour la vente de ses parcelles dans les délais qui lui avaient été impartis par la collectivité, les conseillers autorisent le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au lancement de ladite procédure.

Pour ce faire, ils autorisent le Président à signer la lettre de commande au prestataire foncier qui sera en charge de la réalisation du dossier de DUP : ce prestataire est :

Société SEGC Foncier
4 , boulevard Gassendi
04000 DIGNE

Pour un montant d'honoraires de 6 338, 80 € TTC.

Les orientations de la CCVO

Conseil Communautaire du 30 mars 2009

«Création d'un lien muséographique interactif via les nouvelles technologies » dans le cadre du Pôle d'Excellence Rural mis en place par le Pays Sisteronais

Le Président rappelle à l'assemblée que les membres du Pays Sisteronais-Buëch ont souhaité inscrire le territoire dans une démarche de labellisation «Pôle d'Excellence Rural». Il rappelle que cette labellisation a été obtenue en 2006 et a permis le soutien financier de 35 opérations sur le territoire pour un montant de 2 800 000 €. Il précise que ce projet a été labellisé autour de la stratégie promue dans le cadre du volet 3, à savoir la «création d'un lien muséographique interactif via les nouvelles technologies». Il rappelle que ce dernier contient la création d'un lien interactif correspondant à la mise en place d'une signalétique touristique spécifique.

Le budget prévisionnel de ce projet a été validé par le Conseil d'Administration du Pays Sisteronais-Buëch pour un montant de 369 000 €. Le montant de l'autofinancement à la charge du territoire s'élève à 73 800 €, dont le coût réparti est prévu à l'euro par habitant, soit 514, 70 € pour la CCVO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire se déclare favorable à l'opération pré citée et décide de contribuer à l'autofinancement du projet, en rapport avec la modalité de calcul énoncée.

Vote du CA 2008

Compte Administratif de la Ferme Relais :

Investissement :
Dépenses : 2 047, 55 €
Recettes : 30 478,40 €
Fonctionnement :
Dépenses : 1 078, 37 €
Recettes : 365, 52 €

Compte Administratif du budget principal :

Investissement :
Dépenses : 30 119, 59 €
Recettes : 34 111, 30 €
Fonctionnement :
Dépenses : 136 960, 80 €
Recettes : 143 691, 07 €
Les conseillers ont approuvé à l'unanimité ces deux CA.

Vote du budget (exercice 2009)

Dans le **budget annexe de la Ferme Relais** est prévue :
Une enveloppe de 12 944, 56 € en investissement,
Une enveloppe de 6 117, 44 € en fonctionnement.

Dans le **budget principal** est prévue :

Une enveloppe de 129 388, 62 € en investissement,
Une enveloppe de 143 319,19 € en fonctionnement.

Les conseillers ont approuvé ce budget à l'unanimité.

Vote des quatre taxes :

Les taux des 4 taxes ont été définis comme suit :

Taxe d'Habitation : 2, 58 %
Foncier Bâti : 5, 14 %
Foncier Non Bâti : 28, 98 %
Taxe Professionnelle : 7, 15 %

Fond d'Intervention Local 2009

Le Président rappelle la problématique relative au ramassage des ordures ménagères et notamment le fait que les containers sont régulièrement renversés par le vent, ce qui gêne également le travail du prestataire chargé de la collecte. Il propose que soient aménagés dans chaque commune des emplacements à containers protégés par des barrières. Le nombre d'emplacements utiles est évalué à 35, à savoir : 10 à Bruis, 10 à Ste-Marie et 15 à Montmorin.

Coût total de l'opération : 5 950, 00 € HT

Plan de financement :

Etat (DGE) :

60 %, soit 3 570, 00 €

Conseil Général (F.I.L.) :

20 %, soit 1 190, 00 €

CCVO :

20 %, soit 1 190, 00 €

Après en avoir délibéré, les conseillers se déclarent favorables à l'opération mentionnée ci-dessus et en approuvent le plan de financement.

Demande de subvention pour la création d'une déchetterie

Afin de faire procéder aux travaux d'aménagement de la déchetterie, sur proposition du Président, les conseillers à l'unanimité ont donné leur accord pour que des demandes de subvention soient formulées auprès des différents partenaires financiers que sont le Conseil Général, l'Etat et la Région.

Vie des associations

CACT : le repas de l'amitié

Le Comité d'animation Culturel et Touristique organisait comme chaque printemps le repas de l'amitié à Montmorin le dimanche 22 mars.

Une quarantaine de personnes ont participé et ont pu ainsi apprécier un civet mijoté à point par Angèle Berenguier. Le dessert était préparé par Adrienne Reymond de Montmorin, également fidèle bénévole de l'association.

En fin d'après-midi les convives ont disputé quelques parties de carte avant de se quitter heureux d'avoir une fois de plus partagé une bien agréable journée dans la Haute Vallée de l'Oule.



CACT : Le voyage annuel

Cette année, le Comité d'Animation Culturel et Touristique de la haute Vallée de l'Oule a choisi une destination originale et divertissante pour son voyage annuel. Celui-ci aura lieu le 19 juin et emmènera les participants à bord des "Grands bateaux de Provence" pour une croisière d'Avignon en Arles sur le Rhône.

Le repas de midi sera pris à bord :

Menu Clipper :

coupe de champagne et amuse bouche,
petite entrée gourmande,
foie gras frais au Beaumes de Venise,
filet de boeuf sauce périgourdine et sa garniture,
St Marcellin sur salade,
assiette gourmande aux quatre desserts.

Départ de Montmorin à 8 h, passage à La Motte Chalancon à 8 h 20

Prix : 90 € (participation du CACT pour les adhérents),
20 € dés l'inscription. Renseignements au 04 92 66 03 86

Date limite d'inscription : 20 mai 2009

Journée

contre la mucoviscidose

Jacqueline Borla invite toutes les personnes désireuses de s'impliquer dans l'organisation de la journée festive contre la mucoviscidose (cette journée aura lieu le 1er juin à Bruis) à se réunir dans la salle polyvalente de Bruis le vendredi 22 mai à 17 h 30.

Beaucoup d'activités sont prévues pour adultes et enfants : repas mechoui, jeux pour les enfants, motos et voitures anciennes, voitures tuning, marché artisanal, tombola, circuit pédestre ou VTT, etc...

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

La prochaines permanence OPAH aura lieu :

Le mardi 23 juin 2009 de 10 h à 12 h dans les locaux de la CCVO à Bruis.

Si vous souhaitez monter un dossier de **subvention** (ou simplement vous renseigner) en vue de faire réaliser des **travaux** par une entreprise dans votre résidence principale (ou dans un logement vous appartenant mais destiné à être loué), vous pouvez prendre rendez-vous en téléphonant au **04 92 66 04 21**.

(A noter que les personnes ne pouvant pas se déplacer peuvent demander un rendez-vous à leur domicile)

Patrimoine : les cabanons de la haute vallée de l'Oule

Construits autrefois pour une utilisation bien précise, liée à la pratique de l'élevage ou de l'agriculture, en un temps où le morcellement des exploitations imposait ses contraintes, les cabanons étaient jadis omniprésents dans les campagnes françaises où ils ont souvent joué un rôle économique essentiel.

D'une architecture simple mais s'intégrant bien dans l'environnement, une douzaine de ces maisonnnettes égayent encore de leurs façades souriantes les paysages de la haute Vallée de l'Oule. Leur nombre est cependant de plus en plus élevé au fur et à mesure que l'on s'approche de La Motte Chalancon où sur les rives de l'Oule ils semblent surveiller chaque potager.



Sur la route du Verrier : le cabanon de Julien Corréard servait autrefois de bergerie

Abris de jardin ou abris du berger, cabane d'estive ou réserve à fourrage, souvent exposés plein sud, ils apparaissent discrètement au détour

des chemins, aux flans des coteaux : de leurs fenêtres antiques battant aux quatre vents ou de leurs portes basses, branlantes et grinçantes, ils semblent adresser au promeneur égaré un clin d'oeil rassurant comme pour lui signifier qu'il n'est plus très loin de la civilisation.

Hélas voués à disparaître quand ils ne sont plus recouverts de leurs tuiles romaines, confrontés aussi à la déprise agricole et la restructuration des exploitations, devenus souvent inutiles, pour combien de temps encore ces ravissants mouchoirs de poche auront-ils raison du temps : le temps qui passe, le temps qu'il fait....

Alors tant qu'il est encore temps, voici dans ce numéro et les deux suivants un regard nostalgique sur ce patrimoine en danger à Montmorin, à Bruis et ...

....À Sainte-Marie, sur la route du Verrier en direction de Pommerol, en dessous du relais télé, un cabanon s'impose au beau milieu

d'un champ pentu au flanc duquel il est bien ancré depuis maintenant environ 200 ans. Véritable maison miniature, il servait autrefois de bergerie pour une centaine de bêtes, précisent Suzon et Julien Corréard, les propriétaires - « Devenu trop petit pour abriter tout le troupeau, nous avions dû l'agrandir. Plus tard, quand le pâturage autour a été clôturé, le bêtes pouvaient aller et venir à leur guise et s'abriter quand elles le souhaitaient. Aujourd'hui avec les loups et les sangliers ce ne serait sans doute plus possible ! »

Patrimoine : les cabanons de la haute vallée de l'Oule

Sur la D 26, juste au croisement de Sainte-Marie se trouve un tout petit cabanon. Celui-ci était autrefois utilisé nous dit Louis Tatin, l'ancien maire, par les voyageurs qui attendaient le passage de la diligence reliant la Motte Chalancon à Serres. Lors de ces haltes, ce cabanon servait aussi de dépôt de pain et de courrier.



Sous la mandature de Louis Tatin, ce sont les conseillers municipaux eux-mêmes qui ont refait la toiture, bénévolement.



Enfin, juste au bord de la route et toujours sur la droite en remontant la vallée, il y a bien sûr le joli cabanon de Daniel Joubert. Celui-ci servait principalement à stocker les récoltes de pommes de terre et de betteraves et occasionnellement de villégiature l'été. Il faut dire que c'est quasiment d'une petite maison dont on parle puisqu'il comporte 3 niveaux : une cave, un plancher et un grenier.



Le passage du bibliobus

Le mercredi 18 mars, le bibliobus de la Bibliothèque Départementale de Prêt des Hautes Alpes a fait une halte de 3 h dans la vallée de l'Oule. Dès 9 h quelques lecteurs s'étaient réunis autour d'un café matinal dans les locaux de la bibliothèque intercommunale pour attendre son arrivée. Les enfants présents se sont fait une joie de monter à bord pour un voyage virtuel à destination du rêve au grès des pages colorées de magnifiques contes, albums, romans, bandes dessinées... qu'ils étaient invités à choisir pour achalander les rayons de la bibliothèque. Les lecteurs adultes et la bibliothécaire aussi ont fait leur sélection de romans et documentaires dans ce nouveau bibliobus aménagé à l'image d'une mini bibliothèque. Ils ont en cela été conseillés par les deux responsables de secteur : Patrick Chanard et Nicole Kalazic.

Le fond de livres prêtés par la BDP au relais de Bruis a été augmenté à cette occasion -puisque il fallait remplir les deux meubles vitrés supplémentaires récemment livrés à la CCVO par le menuisier Eric Ranger de Saint André de Rosans- pour atteindre un total d'environ 600 documents en dépôt. De quoi satisfaire la curiosité des 42 lecteurs inscrits que compte à ce jour la bibliothèque de Bruis.

Bibliothèque

À la découverte des archives de la Haute Vallée de l'Oule

Pour que les bibliothèques du département vivent et ne se cantonnent pas à la seule fonction de prêt de livres ou autres documents, la Bibliothèque Départementale de Prêt, sous couvert du Conseil Général, met régulièrement en place diverses formations destinées aux bibliothécaires du réseau (et leurs bénévoles) ainsi que des animations culturelles à l'adresse d'un public plus large inscrit ou non dans les relais.

C'est dans cette perspective qu'avait lieu à la bibliothèque intercommunale de Bruis le vendredi 17 avril une présentation des archives locales par la très compétente Catherine Briotet, attachée de conservation du patrimoine.

La première partie de la conférence a été consacrée à passer en revue quelques généralités relatives à la conservation des archives : Il faut savoir par exemple que les **Archives ont été créées** en même temps que les départements, **en 1790** et que depuis cette date, ce sont au total **13 km** linéaires de documents qui sont conservés aux Archives Départementales de Gap. Selon la loi, **toutes les institutions départementales** (Préfecture, Tribunal, DDE, notaire,...) y compris les communes, doivent régulièrement « verser » **leurs archives** aux Archives Départementales dès lors que celles-ci ont plus de 100 ans d'âge. Tous ces documents sont classés par thèmes et conservés sur des **rayonnages métalliques** dans des pièces fermées par des **portes coupe feu** et dont le degré d'**hygrométrie** est constamment surveillé. Il faut également distinguer les **archives anciennes**, établies avant la Révolution et les **archives modernes**. Sous l'Ancien Régime les documents d'Etat Civil émanaient des **paroisses** qui les transmettaient à l'Évêché.

Les délais de **communicabilité** ont récemment été modifiés et répondent à des règles strictes afin que soit garanti le respect des personnes. Par exemple les documents d'Etat Civil (registre des naissances et des mariages) sont maintenant communicables au bout de 75 ans. Le délai antérieur était de 100 ans.

Les documents trop abîmés ne sont pas confiés au public en salle de lecture. Dans ce cas, seules des photos numériques sont autorisées. A ce propos, comme dans nombre de départements français, les Archives Départementales de Gap ont entrepris un travail colossal de **numérisation des documents**. Mais comme le reconnaît Mme Briotet, « tout support, même numérique n'a



Bibliothèque

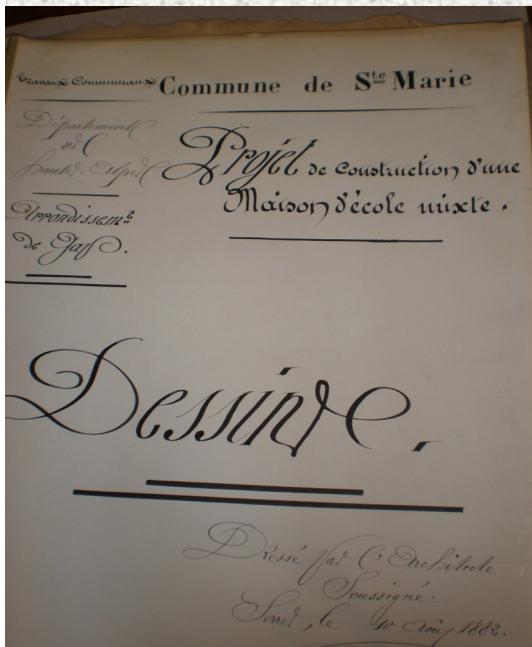
En deuxième partie le public présent a pu découvrir quelques échantillons de ces documents concernant la haute vallée de l'Oule : a par exemple été présenté un « **Etat nominatif** » de Bruis datant de 1841 qui fait état de 108 ménages sur la commune. Il s'agit de l'ancêtre de notre recensement moderne, un peu approximatif puisqu'il attribuait une moyenne de 5 personnes par feu, (comprendre par foyer). Ou encore le « **rôle de la Taille** » établi à Montmorin en 1780, c'est-à-dire la liste des personnes assujettis à cet impôt.

La réponse au questionnaire envoyé à chaque commune à la Révolution constitue un véritable cahier de doléances également très riches en informations.

Le public a encore été étonné de découvrir un **parcelaire** (ancien cadastre) du 17^{ème} siècle (photo ci-contre) sachant que le premier cadastre visuel avec plans dit « napoléonien » n'a été mis en place qu'à partir de 1811. Avant cette date les parcelles faisaient simplement

l'objet de descriptions dans une prose un peu laborieuse mais regorgeant de détails de toutes sortes.

D'autres documents ont suscité un véritable enthousiasme auprès du public, notamment un **dossier de travail** contenant de magnifiques plans de l'école de Sainte-Marie datés de 1889 avant sa construction.



Passionné de paléographie et de généalogie, Guy Teyssseire de Sainte-Marie s'est promis de se rendre aux archives pour approfondir ses recherches.



Vie des associations

Lou Teïssou : l'Assemblée Générale

L'association socio culturelle de Sainte-Marie « Lou Teïssou » tenait son Assemblée Générale le vendredi soir 20 mars dans la salle polyvalente. Une quinzaine d'adhérents étaient présents et ont approuvé le rapport moral et financier à l'unanimité.

Ouverte à toutes les remarques, la présidente Hélène Richy a invité les adhérents à s'interroger sur l'avenir de l'association, laquelle s'appuie sur un bénévolat très actif mais qui semble avoir atteint ses limites et pour un résultat décevant aux yeux de certains de ces mêmes bénévoles, compte tenu des heures de travail que cela représente. L'association propose tout au long de l'année quantité d'animations variées et originales grâce auxquelles le village a retrouvé un réel souffle de vie.

De ce constat est ressorti un calendrier des activités établi avec prudence et légèrement revu à la baisse pour l'année 2009 mais au fil duquel les animations « phare » qui attirent un public important ont été conservées telles que :

- * La fête de la musique et feu de la Saint Jean : confortés par le succès de cette animation en 2008, les adhérents décident de miser sur sa reconduction. Un orchestre sera même réservé à cette occasion.
- * Le vide grenier aura lieu le 5 juillet et sera couplé avec un marché artisanal.
- * La fête votive, animation incontournable se tiendra le 3^{ème} samedi de juillet, c'est-à-dire le 18 cette année.

* Au mois d'août il y aura encore une exposition ainsi qu'une bourse aux vêtements le même jour.

* L'animation « Recherche des œufs de Pâques » qui enchanter chaque année les enfants de Ste-Marie et des villages limitrophes est également maintenue et aura lieu le 12 avril prochain.

Les repas à thème sont pour l'instant suspendus jusqu'à ce que s'achève la restauration de l'appartement de la Cure utilisé à cette occasion.

A noter encore l'élection de Stéphane Corréard comme titulaire à la vice présidence de l'association. Laurent Cosnefroy devient quant à lui Vice Président adjoint. Enfin, à la demande des jeunes de Ste-Marie la salle polyvalente leur sera mise à disposition une fois par quinzaine afin qu'ils puissent s'y réunir.

Les comptes de l'association sont consultables sur demande par tous les adhérents à jour de leur cotisation. Celle-ci s'élève désormais à 8 €.

« Lou Teïssou »

La recherche des œufs de Pâques : une tradition plébiscitée par les enfants

Le dimanche 12 avril, une vingtaine d'enfants se sont retrouvés sur la place de Sainte-Marie pour se lancer à corps perdu à la recherche des œufs de Pâques dans les ruelles du village. La matinée s'est poursuivie par le tirage de la tombola. Hélène Girousse de Montmorin (la Rabasse) a remporté le gros lot : un sujet en chocolat.



Le carnet de l'Oule

La commune de Montmorin accueille des nouveaux arrivants

Elle est née en Nouvelle Calédonie, il est alsacien d'origine mais c'est à Montmorin que Raphaël Halm et sa compagne Sabine Garnier ont décidé de se poser afin de vivre enfin la vie qui leur convient : loin de l'agitation et du stress citadin, au rythme de la nature mais aussi de ses contraintes, dans une confiance chaque jour renouvelée dans l'avenir que leur réserve cette nouvelle vie pleine de surprises et nouvelles rencontres.

La vie rêvée de Sabine et Raphaël

« Vivre dans un endroit isolé, c'est ce que nous avons toujours recherché. Chaque matin nous nous réveillons, émerveillés par notre nouvel environnement. De toutes façons, nous ne sommes pas des consommateurs et nous avons appris à adapter nos besoins à nos moyens. »

Côté travail les choses ont en tous cas bien évolué en faveur du jeune couple puisque Raphaël a été embauché par la mairie de Montmorin pour s'occuper de l'entretien de l'espace. Ces derniers jours, de très jolies restanques en pierres sèches édifiées avec goût et dans un style parfaitement local sont sorties de terre autour de la maison que la municipalité loue à ces nouveaux habitants, témoignage concret du savoir faire de Raphaël. Quant à Sabine, de nombreux habitants ont déjà fait sa connaissance puisqu'elle a, au cours des dernières semaines distribué les annuaires dans la vallée et au-delà.



Un pot de bienvenue était organisé le jeudi 2 avril en l'honneur de Sabine et Raphaël, à l'initiative de la municipalité.

La population montmorinoise semble avoir déjà bien adopté ce jeune couple autant dynamique que sympathique.

Bienvenue aussi à :

Dominique TENET et Sylvie MASIA qui ont quitté Digne pour venir s'installer au Prieuré à Bruis depuis le 15 décembre 2008.

Une curiosité dans la vallée de l'Oule :

Le coq de Joseph Laugier

Fier et majestueux, **arc en ciel**, le coq de Joseph est un habitant de Bruis unique en son genre. C'est surtout à ses pattes emplumées jusqu'aux tarses que se reconnaît le **brahma** : une des plus grosses races de nos poulaillers. D'une taille massive, il donne une impression de force caractérisée par sa grande taille et sa forme très large. Le corps est charnu et volumineux, la poitrine large et l'abdomen bien développé. Son tempérament est doux.



Vos petites Annonces

(diffusion gratuite, s'adresser à la rédaction au 04 92 66 04 21 ou ccvocathy@wanadoo.fr)

Cherche à acheter 2 mobylettes

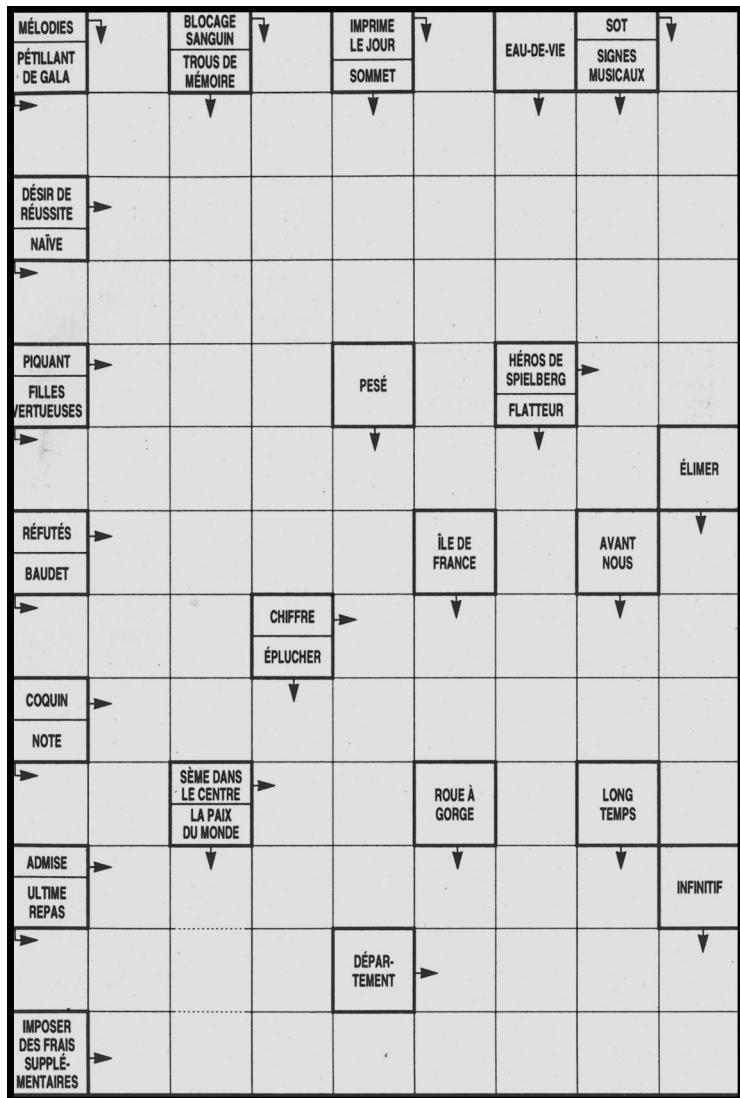
Contacter le 06 80 37 94 91

*Perdu à Montmorin :
perruche verte de race
Catherine, apprivoisée,
se laissant attraper.*

*Contacter le
04 92 66 08 27*



Les mots fléchés (solution dans le prochain numéro)



Pour oublier la crise : les perles du bac !!!

« Dans le monde il n'y a que la France qui n'est pas un pays étranger ! »

« La Suisse est une fée des rations ! »

« Louis XV était l'arrière petit fils de son oncle Louis XIV ! »

« François Ier était le fils de François 0 ! »

AH ! La famille !!!

Solution du n° 64



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'OULE

Le village
05150 BRUIS
Tél : 04-92-66-04-21 fax : 04 92 48 53 25
Email: ccvopat@orange.fr
Ou : ccvocathy@wanadoo.fr

Nos heures d'ouvertures au public :
Les lundis et jeudis : de 8 h 30 à 12 h et
de 13 h 30 à 17 h

Bibliothèque intercommunale :

Ouverte au public :

Le mercredi,

de 9 h 30 à 11 h 30

Et le jeudi,

De 9 h 30 à 11 h 30

et de 14 h 30 à 16 h 30

Tél : 04 92 66 04 21

Fax : 04 92 48 53 25

Dépôt légal : 98009
Imprimé Par Nos Soins

Rédactrice : Cathy Roumieu

BULLETIN D'ABONNEMENT

Mme, Mlle, M.

NOM :

Prénom :

Adresse :

Souscrit un abonnement d'un an au bulletin d'information "Au fil de l'Oule".

Montant : 15,26 € (soit 100 frs)
chèque établi à l'ordre de : "Trésor Public",
à adresser à : CCVO 05150 BRUIS
Signature :